

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 02174 Numéro SIREN : 497 970 616 Nom ou dénomination : A.M.B. RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2024 sous le numéro de dépôt 9542



①

BILAN - ACTIF

*** Envoyé via MaLiasseFiscale.fr ***

DGFIP N° 2050-SD 2023



N° 15949 * 05

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AMB RENOVATION		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		7 IMPASSE DE LA BRIQUETERIE 94700 MAISONS ALFORT					
SIRET		4 9 7 9 7 0 6 1 6 0 0 0 1 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le			
				31 12 2022			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1200	AC	1200	
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	10018	AS	10018	0
		Autres immobilisations corporelles	AT	29584	AU	29584	0
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières *		BH	351	BI		351	
TOTAL (II)		BJ	41153	BK	39602	1551	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN	67000	BO		67000
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	54172	BY		54172
		Autres créances (3)	BZ	3824	CA		3824
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
Disponibilités		CF	15775	CG		15775	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	1652	CI		1652	
	TOTAL (III)	CJ	142423	CK	0	142423	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	183576	1A	39602	143974	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an :		
CR							
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AMB RENOVATION		Néant ☐ *	
					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1000-.)			DA	1000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écart de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		EJ	DG
	Report à nouveau			DH	47701
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	2842
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	62393
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	5000
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	10497
	Dettes fiscales et sociales			DY	61959
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC	81581
Écart de conversion passif *			TOTAL (V)		ED
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	143974	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		- Écart de réévaluation libre		1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en l'istè)

DGFiP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise				AMB RENOVATION				Néant ☐ *			
				Exercice N							
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC			
	Production vendue	{	Biens *	FD		FE		FF			
			Services *	FG	259407	FH		FI	259407		
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	259407	FK	0	FL	259407		
	Production stockée *							FM	-8000		
	Production immobilisée *							FN			
	Subventions d'exploitation							FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)							FP			
	Autres produits (1) (11)							FQ			
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)								FR	251407		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS			
	Variation de stocks (marchandises) *							FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	102914		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *							FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	40365		
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	1506		
	Salaires et traitements *							FY	65344		
	Charges sociales (10)							FZ	37396		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	Sur immobilisations					GA			
			- dotations aux amortissements *					GB			
			- dotations aux provisions					GC			
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions							GE			
	Autres charges (12)							GF	247525		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)								GG	3882		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									GG	3882	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *							GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *							GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	2		
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM			
	Différences positives de change							GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)								GP	2		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR			
	Différences négatives de change							GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)								GU	0		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)									GV	2	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									GW	3884	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AMB RENOVATION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	541	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	541	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	501		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	251409	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	248567	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)				HN	2842	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)			HX		
	(6 ter) Dont {	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		RC		
		- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RD		
	(9) Dont transfert de charges			A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	Facultatifs	A6	Obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AMB RENOVATION		Néant ☐ *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations			
			1	2	3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	CZ	1200	D8	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	KD		KE	0	
	TOTAL I			D9	0	
	TOTAL II			KF	0	
	CORPORELLES	Terrains	KG		KH	KI
		Constructions				
		Sur sol propre (dont composants L9)	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM		KN	KO
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions (dont composants M2)	KP		KQ	KR
		Installations techniques, matériel et outillage industriels (dont composants M3)	KS	10018	KT	KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW	KX
		Matériel de transport *	KY	29000	KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier Informatique	LB	584	LC	LD
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ	
Avances et acomptes	LK		LL	LM		
TOTAL III	LN	39602	LO	LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T	
	Autres participations	8U		8V	8W	
	Autres titres Immobilisés	1P		1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	351	1U	1V	
	TOTAL IV	LQ	351	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	41153	ØH	ØJ	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			
		1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN	0	DØ	1200	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	0	LV	0	
	TOTAL I			DØ	0	
	TOTAL II			LW	0	
	CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY
		Constructions				
		Sur sol propre	IQ		MA	MB
		Sur sol d'autrui	IR		MD	ME
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG	MH
		Installations techniques, matériel et outillages Industriels	IT		MJ	MK
		Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM	MN
		Matériel de transport	IV		MP	MQ
		Matériel de bureau et Informatique, mobilier	IW		MS	MT
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	
Avances et acomptes	NC		ND	NE		
TOTAL III	IY	0	NG	NH		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	ØV	
	Autres participations	IØ		ØX	ØY	
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	
	TOTAL IV	I3	0	NJ	NK	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	0	ØK	ØL	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		AMB RENOVATION						Néant ☒ *	
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	2
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁶⁾		
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
		①	②	③	④	⑤	⑥		
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. Industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	_____	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	_____	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	_____	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AMB RENOVATION						Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	0
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	0
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	0
TOTAL I		RK	0	RM	0	RN	0	RO	0
Terrains		PI		PJ		PK		PL	0
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	0
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	0
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	10018	QA		QB		QC	10018
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	0
	Matériel de transport	QH	29000	QI		QJ		QK	29000
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	584	QM		QN		QO	584
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	0
TOTAL II		QU	39602	QV	0	QW	0	QX	39602
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	39602	ØP	0	ØQ	0	ØR	39602
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres Immo. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AMB RENOVATION						Néant ☒ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquième H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF				
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AMB RENOVATION				Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	351	UV		UW	351				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	54172		54172						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3668		3668					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	156		156						
	Charges constatées d'avance	VS	1652		1652						
	TOTAUX		VT	59999	VU	59648	VV	351			
REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH	5000		5000					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10497		10497						
Personnel et comptes rattachés		8C	6348		6348						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25193		25193						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	501		501						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	29845		29845						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	72		72						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	4125		4125						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	81581	VZ	76581		5000				
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ									
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									
	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AMB RENOVATION				Néant ☐		Exercice N clos le		
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET		3 1 1 2 2 0 2 2		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 2842		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					I7		501		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
	Régimes particuliers / Impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)		I8				
		{ - Imposées aux taux de 0 %		ZN						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme		WN						
		{ - Plus-values soumises au régime des fusions		WO						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3° et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3					
TOTAL I						WR		3343		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *					WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)					WU					
Régime d'imposition particuliers et Impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV					
			{ - Imposées au taux de 0 %		WH					
			{ - Imposées au taux de 19 %		WP					
			{ - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW					
			{ - Imputées sur les déficits antérieurs		XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	) XA			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 89 % (art. 223 B du CGI)					ZX				
	Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					ZY			
Majoration d'amortissement *					XD					
Abattement sur le bénéfice et exonérations*		K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF			
			S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA				
			ZFU - TE (art. 44 octies A)	ØV	Basin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	XC				
			Basin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	XG				
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC					
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD					
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2					
TOTAL II						XH		0		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					{ Bénéfice (I moins II)		XI		3343	
					{ Déficit (II moins I)				XJ	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XL	
RÉSULTAT FISCAL					BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		3343 XO	

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AMB RENOVATION		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise		AMB RENOVATION										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	43069	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	4632		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	47701		Report à nouveau	ZG	47701						
(N.B : le total I doit être égal au total II) TOTAL II								ZH	47701				
RENSEIGNEMENTS DIVERS									Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	12062					
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		)	XQ	3966					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	3					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV						
	- Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	24334					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	40365					
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE						YW	1506				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z					
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						YX	1506				
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	32141					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	21212					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *						ØB	65343					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%					
	- Numéro de centre agréé *	XP					ZR						
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

Désignation de l'entreprise		AMB RENOVATION				Néant ☒ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
7	8	9	19%	15% ou 12,80%	0%	11	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise		AMB RENOVATION		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☒
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME							
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant réintégré antérieurement	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées cours l'exercice au de	Imposition répartie						
	Sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	Sur 10 ans						
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{ère} et 1 ^{ère} quater CGI)						
	TOTAL 1						
Plus-values réalisées cours exercices antérieurs au des	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant réintégré antérieurement	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
	Sur 3 ans au titre de	N-1					
		N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{ère} et 1 ^{ère} quater du CGI)	N-1					
		N-2					
		N-3					
		N-4					
		N-5					
		N-6					
		N-7					
	N-8						
N-9							
TOTAL 2							
B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS							
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)							
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre			Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		AMB RENOVATION		Néant ☐ *		
		Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶				
❶ Entreprises soumises à l'IS ❷ Entreprises soumises à l'IR						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %		
❶		❷	❸	❹		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *						
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1					
	N – 2					
	N – 3					
	N – 4					
	N – 5					
	N – 6					
	N – 7					
	N – 8					
	N – 9					
	N – 10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		AMB RENOVATION				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} alinéas de l'article 39-1-5^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve			Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
①	②	③	④	⑤			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise AMB RENOVATION															Néant ☐ *	
Exercice ouvert le 0 1 / 0 1 // 2 0 2 2 et clos le 3 1 // 1 2 // 2 0 2 2															Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																
Effectif moyen du personnel * :															YP	2
- Dont apprentis															YF	
- Dont handicapés															YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale															RL	2
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE																
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	251407
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT	
TOTAL 1															OX	251407
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE	
Subventions d'exploitation reçues															OF	
Variation positive des stocks															OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT	
TOTAL 2															OM	0
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																
Achats															ON	102914
Variation négative des stocks															OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															OR	36398
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY	
TOTAL 3															OJ	139312
IV – Valeur ajoutée produite																
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)															OG	112095
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.															SA	112095
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.																
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre															EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)															GX	251407
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															EY	
Période de référence															GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation															HR	

(1) ATTENTION : Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2023

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

Néant ☐

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	2	N° SIRET	4	9	7	9	7	0	6	1	6	0	0	0	1	5		
Dénomination de l'entreprise	AMB RENOVATION																								
Adresse (voie)	7 IMPASSE DE LA BRIQUETERIE																								
Code postal	94700					Ville MAISONS ALFORT																			
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1											NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3												
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2										NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	100											

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination																											
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention											Nb de parts ou actions						
Adresse	N°											Voie																
Code postal						Commune										Pays												
Forme juridique	Dénomination																											
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention											Nb de parts ou actions						
Adresse	N°											Voie																
Code postal						Commune										Pays												
Forme juridique	Dénomination																											
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention											Nb de parts ou actions						
Adresse	N°											Voie																
Code postal						Commune										Pays												
Forme juridique	Dénomination																											
N° SIREN (si société établie en France)											% de détention											Nb de parts ou actions						
Adresse	N°											Voie																
Code postal						Commune										Pays												

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MONSIEUR		Nom patronymique	BARREIRA										Prénom(s)	Antonio													
Nom marital											% de détention	50										Nb de parts ou actions	50					
Naissance :	Date											N° Département											Pays					
Adresse :	N°											Voie																
Code postal						Commune										Pays												
Titre (2)	%ADEMOISELLE		Nom patronymique	BARREIRA										Prénom(s)	Silvia													
Nom marital											% de détention	50										Nb de parts ou actions	50					
Naissance :	Date											N° Département											Pays					
Adresse :	N°											Voie																
Code postal						Commune										Pays												

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2023

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(1)

Néant ☒

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	2	N° SIRET	4	9	7	9	7	0	6	1	6	0	0	0	1	5		
Dénomination de l'entreprise	AMB RENOVATION																								
Adresse (voie)	7 IMPASSE DE LA BRIQUETERIE																								
Code postal	94700					Ville MAISONS ALFORT																			
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :																									
P5																									
Forme juridique												Dénomination													
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention													
Adresse	N°					Voie																			
Code postal						Commune					Pays														
Forme juridique												Dénomination													
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention													
Adresse	N°					Voie																			
Code postal						Commune					Pays														
Forme juridique												Dénomination													
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention													
Adresse	N°					Voie																			
Code postal						Commune					Pays														
Forme juridique												Dénomination													
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention													
Adresse	N°					Voie																			
Code postal						Commune					Pays														
Forme juridique												Dénomination													
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention													
Adresse :	N°					Voie																			
Code postal						Commune					Pays														
Forme juridique												Dénomination													
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention													
Adresse :	N°					Voie																			
Code postal						Commune					Pays														
Forme juridique												Voie													
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention													
Adresse	N°					Voie																			
Code postal						Commune					Pays														
Forme juridique												Voie													
N° SIREN (si société établie en France)												% de détention													
Adresse	N°					Voie																			
Code postal						Commune					Pays														

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

2059-I-SD

(2023)

cerfa

N° 1590*05

Formulaire obligatoire
Article 41-00 A annexe III du CGI

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES (2)
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt



Néant ☒ *

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

EXERCICE CLOS LE	3 1 1 2 2 0 2 2	N° SIREN	4 9 7 9 7 0 6 1 6
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	AMB RENOVATION		
ADRESSE (voie)	7 IMPASSE DE LA BRIQUETERIE		
CODE POSTAL	94700	VILLE	MAISONS ALFORT

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE (2)

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

* Si dépôt néant, cocher la case.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01 / 01 / 2022	et clos le	31 / 12 / 2022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société:			Adresse du siège social:	
AMB RENOVATION				
SIRET	4	9	7	9
	7	0	6	1
	6	0	0	0
	1	5		
Mél :				
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:	
7 IMPASSE DE LA BRIQUETERIE 94700 MAISONS ALFORT				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées		Batiment		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	3343	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values				
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quinquies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%				
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)				
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre				
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			Nom/Adresse	
			N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom/Adresse	
			N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:	
Tél:			Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : LEMAIRE			Date: 10/05/2023 Lieu: MAISONS ALFORT	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire: GERANT BARREIRA Antonio	
Signature :				
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire :	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2023

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
		b	0
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %		
		0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice		
		MVLT restant à reporter		

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONLS (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

AMB RENOVATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 Impasse de la Briqueterie
94700 MAISONS ALFORT

RCS CRETEIL B 497 970 616

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, et le TRENTE ET UN DECEMBRE, à DIX NEUF heures,

Les Associés de la Société à Responsabilité limitée **AMB RENOVATION**, au capital de 1 000 Euros, se sont réunis au Siège Social à MAISONS ALFORT – 94700 – Impasse de la Briqueterie, N°7, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation verbale de la Gérance.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Antonio BARREIRA,
Associé, Gérant représentant..... 50 parts
- Madame Silvia BARREIRA,
Associée, représentant..... 50 parts

Total égal au nombre de parts composants le capital social :..... 100 parts

La totalité du capital étant représentée, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antonio BARREIRA, Gérant de la Société.

Le Gérant dépose sur le bureau et mettent à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du gérant,
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis il précise ensuite que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de la Gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022,
- Approbation des comptes et des rapports de la gérance,
- Affectation des résultats de l'exercice 2022,
- Questions Diverses
- Pouvoirs à donner.

Le Gérant donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, les Gérants mettent successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 842.00 Euros de la manière suivante :

Origine

Report à nouveau	2 701 €
Résultat de l'exercice	2 842 €

	5 543 €

Affectation

Autres Réserves.....	5 000 €
Report à nouveau.....	543 €

	5 543 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés donne quitus entier à la gérance pour l'accomplissement de sa gestion de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Antonio BARREIRA, celui-ci ne prenant pas part au vote.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, approuve la rémunération du Gérant pour l'exercice écoulé.

La collectivité des associés approuve une rémunération de 30 000 Euros pour Monsieur Antonio BARREIRA concernant l'année 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, à l'exception de Monsieur Antonio BARREIRA, celui-ci ne prenant pas part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

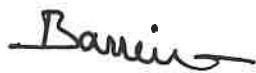
L'Assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, afin d'effectuer toutes formalités légales et administratives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés.

Le Gérant

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Bamin', with a long horizontal stroke extending to the right.

L'Associée

A stylized handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.